Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

DuPont™ Exirel® insecticide

Version 2.0

Date de révision 11/22/2013 Réf. 130000050443

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	:	DuPont™ Exirel® insecticide
Nom commercial/Synonyme	:	B12901327 Cyantraniliprole 100 g/l SE Cyazypyr™ 100 SE DPX-HGW86 10 SE Cyazypyr™ 10 SE Cyantraniliprole: 3-bromo-1-(3-chloro-2-pyridinyl)-N-[4-cyano-2-methyl-6-[(methylamino)carbonyl]phenyl]-1H-pyrazole-5-carboxamide
Numéro de la FDS	:	130000050443
Utilisation du Produit	:	Insecticide
Fabricant	:	E.I. du Pont Canada Company P.O. Box 2200, Streetsville Mississauga, ON L5M 2H3 Canada
Informations sur le produit	:	1-800-387-2122
Urgence Médicale	:	1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Attention

Provoque une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certains individus. Ce produit est toxique pour: Invertébrés aquatiques Ce produit est très toxique pour: Abeilles

Effets potentiels sur la santé

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

Peau : Peut provoquer: Irritation avec sensation de gêne ou éruption.

Yeux : Peut provoquer: Irritation avec sensation de gêne, douleur, rougeur, ou troubles de la vue.

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Cyantraniliprole	736994-63-1	10.2 %
Other Ingredients		89.8 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Contact avec les yeux	:	Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentiller corneennes, les cas echeant, après 5 minutes et continuer de rincer l'oiel. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
Inhalation	:	Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
Ingestion	:	Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
Conseils généraux	:	Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins. En cas d'urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-800-441-3637. Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables Point d'éclair	:	Pas de flamme jaillissante jusqu'au point d'ébullition.
Température d'auto-inflammabilité	:	358 °C (676 °F)
Risque d'Incendie et d'Explosion	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée, Mousse, Produit sec, Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Techniques spéciales en cas d'incendie	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles	:	Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Nettoyage du Déversement	:	Absorber à l'aide de bran de scie, de sable, d'absorbant d'huile ou autre matière absorbante. Éliminer dans un conteneur approuvé. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant.
Mesures en cas de Déversement Accidentel	:	Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel)	:	Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.
Manipulation (Aspects Physiques)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Stockage	:	Stocker le produit uniquement dans le conteneur d'origine et à un endroit

inaccessible aux enfants et aux animaux de compagnie. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. N'est pas destiné à être utilisé ni stocké à l'intérieur ni autour de chez soi. Conserver hors de la portée des enfants.

Température de stockage : > 0 °C (> 32 °F)

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

Protection des mains : Protection supplémentaire: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:
Chemise à longues manches et pantalons longs.
Chaussures et chaussettes
Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils
Les personnes qui appliquent ou manipulent la matière diluée doivent porter : une chemise, un pantalon, des chaussettes et des chaussures.
Equipement de protection individuel requis pour une entrée anticipée:
Combinaison
Chaussures et chaussettes
Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition

Valeurs limites d'exposition

DuPont™ Exirel® insecticide

Version 2.0

Date de révision 11/22/2013 Réf. 130000050443

Non établi.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	:	liquide
Couleur	:	blanc cassé
Odeur	:	légère, de phénol
pH	:	5.6 à 10 g/l
Point/intervalle de fusion	:	Non disponible pour ce mélange.
Point/intervalle d'ébullition	:	97 °C (207 °F)
Masse volumique apparente	:	0.9 - 1.1 g/cm3
Hydrosolubilité	:	émulsionnable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	:	Stable à températures et conditions de stockage normales.
Conditions à éviter	:	Protéger du gel.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation 4 h CL50	:	> 2.4 mg/l , rat
Dermale DL50	:	> 5,000 mg/kg , rat
Oral(e) DL50	:	> 5,000 mg/kg , rat
Irritation de la peau	:	Irritant pour la peau., lapin
Irritation des yeux	:	Irritation modérée des yeux, lapin
Sensibilisation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau., cochon d'Inde

DuPont™ Exirel® insecticide

Version 2.0

Date de révision 11/22/2013 Réf. 130000050443

Cyantraniliprole

Toxicité à dose répétée :

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral(e)
rat
28 - 90 jr
effets sur la thyroïde, Modifications du poids des organes, Pas d'effet neurotoxique

Dermale
rat
28 jr
On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Oral(e)
souris
90 jr
On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Oral(e)
chien
90 jr
la chimie du sang est altérée, Effets sur le foie

Oral(e)
espèces multiples

Système immunitaire, On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Oral(e)
chien
365 jr
Effets sur le foie, Effets sur la vésicule biliaire

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Mutagénicité	:	L'évidence semble indiquer que cette substance n'induit pas de dommages génétiques chez les animaux. L'évidence semble indiquer que cette substance n'induit pas de dommages génétiques dans les cultures de cellules de mammifères. L'évidence semble indiquer que cette substance n'induit pas de dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries.
Toxicité pour la reproduction	:	Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.
Tératogénicité	:	Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

48 h CE50	:	Daphnia magna 0.232 mg/l

Cyantraniliprole

96 h CL50	:	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 12.6 mg/l
96 h CL50	:	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) > 13 mg/l
72 h CE50r	:	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) > 13 mg/l
7 jr CE50r	:	Lemna gibba(lentille d'eau bossue) > 12.1 mg/l
Information écologique supplémentaire	:	Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau. Les eaux de ruissellement et de dérive peuvent être dangereuses pour les organismes aquatiques dans les plans d'eau adjacents aux zones traitées. Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer ce produit si des abeilles visitent la zone de traitement. Voir

l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Élimination du Conteneur : Remplissage et élimination des contenants :
Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.
Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.
En cas de déversement majeur, d'incendie ou d'autre urgence, appeler au 1-800-441-3637, 24 heures sur 24.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C	Numéro ONU	:	3082
	Nom d'expédition des Nations unies	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Cyantraniliprole)
	Classe	:	9
	Groupe d'emballage	:	III
	No. Etiquetage	:	9MI
IMDG	Numéro ONU	:	3082
	Nom d'expédition des Nations unies	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Cyantraniliprole)
	Classe	:	9
	Groupe d'emballage	:	III
	No. Etiquetage	:	9
	Polluant marin	:	oui (Cyantraniliprole)

DuPont™ Exirel® insecticide

Version 2.0

Date de révision 11/22/2013 Réf. 130000050443

Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse par le DOT.
Matière non réglementée lors du transport par TMD

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

N° d'enregistrement de l'EPA	:	352-859 Aux États-Unis, ce produit est régi par l'EPA (Environmental Protection Agency) en vertu de la loi fédérale FIFRA (Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act). L'emploi de ce produit d'une façon non conforme à son étiquetage constitue une infraction à cette loi fédérale. Lire et respecter toutes les directives fournies sur l'étiquette. Ce produit est exclu des exigences d'inscription de l'EPA et de la TSCA (Toxic Substances Control Act).
No. Homologation PCP	:	30895
Remarques	:	Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de MSDS : 11/22/2013

™ Marque commerciale de E.I. du Pont de Nemours and Company.
® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Personne de contact : E.I. DuPont Canada Company, Mississauga, Ontario, L5M 2H3

DuPont™ Exirel® insecticide

Version 2.0

Date de révision 11/22/2013 Réf. 130000050443

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.